

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2023-2024 - Secondaire

À notre école

À l'école des Pionniers, nous nous engageons dans la mise en place d'un milieu bienveillant et sécuritaire pour tous.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables dans notre établissement. Chez nous, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir d'en faire de même.

Notre école encourage le signalement de tout incident. En effet, toute personne sachant que des actes de violence ou d'intimidation sont commis a le devoir d'en informer les responsables. Nous nous engageons, en tant qu'intervenants scolaires, à agir rapidement afin que la situation se règle.

Nos résultats

Élèves

Ils sont davantage sensibilisés aux conséquences de l'intimidation.

Intervenants

Nous observons une augmentation de la cohérence dans la procédure d'intervention.

Parents

Ils font de plus en plus confiance à l'école pour les accompagner dans ces situations.

Portrait de la situation

- ▶ 98% des élèves affirment ne pas avoir été victimes d'intimidation physique
- ▶ 87% des élèves affirment ne pas avoir été victimes d'intimidation verbale
- ▶ 95% des élèves affirment ne pas avoir été victimes d'intimidation sociale
- ▶ 97% des élèves affirment ne pas avoir été victimes de cyberintimidation
- ▶ 88% se sentent en sécurité à l'école
- ▶ 86% affirment ne pas avoir été intimidés

Priorité(s) :

- ▶ Améliorer le sentiment de sécurité de l'ensemble des élèves.
- ▶ Réduire le nombre d'élèves victimes de violence verbale à l'école en agissant proactivement et rapidement auprès des auteurs de ce type de violence.
- ▶ Offrir plus d'heures de formation pour les élèves de l'école en lien avec la violence à caractère sexuel et le cyberharcèlement sexuel.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



ÉCOLE DES
PIONNIERS

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- ▶ Ateliers offerts par divers organismes communautaires
- ▶ Ateliers en collaboration avec la Villa des jeunes sur les thématiques du respect
- ▶ Conférences données par le policier-éducateur
- ▶ Sensibilisation auprès des jeunes de la part de l'équipe d'intervenants en éducation spécialisées en lien avec les bons et les mauvais comportements entre pairs

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

- ▶ Exiger l'arrêt du comportement inadéquat
- ▶ Rencontre avec l'auteur de l'acte de violence ou d'intimidation.
- ▶ Nommer le comportement ou l'acte de violence inapproprié dont a fait preuve l'auteur de l'acte
- ▶ Préciser les comportements attendus selon les règles de vie de l'école
- ▶ Agir auprès de la victime et assurer sa sécurité
- ▶ Rencontre avec la victime pour obtenir plus d'informations et l'informer des mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète.

Mesures de soutien et d'encadrement :

- ▶ Évaluation de la détresse de l'élève par l'intervenant
- ▶ Assurer un climat d'écoute et de confiance
- ▶ Assurer une disponibilité et une présence de confidentialité en tout temps
- ▶ Aviser les parents
- ▶ Soutenir et outiller l'élève dans ses efforts de réintégration de son milieu
- ▶ Soutenir et outiller l'élève dans sa reprise de contrôle de soi-même
- ▶ Référer la victime à des ressources externes si nécessaire

Sanctions possibles :

- ▶ Retrait immédiat de l'élève de son groupe
- ▶ Remise d'un arrêt d'agir à signer par les parents et la direction
- ▶ Appel à la police
- ▶ Suspension à l'externe
- ▶ Mise en place d'un plan de réintégration

Suivi :

- ▶ Consignation de l'acte d'intimidation et de violence dans le dossier des élèves concernés
- ▶ Partage de ce dossier à l'équipe de direction
- ▶ Communication régulière auprès des adultes concernés (intervenants, enseignants, parents, élèves) en lien avec l'évolution du dossier.

**VIOLENCE & INTIMIDATION
100% PRÉVENTION
100% INTERVENTION**

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- ▶ L'élève ou le parent doit prendre contact avec le ou la TES de niveau pour porter une plainte officielle.
- ▶ L'intervenant prend en notes les informations lors de la rencontre avec l'élève victime de violence ou d'intimidation.
- ▶ Un rapport sommaire est complété et transféré à la direction de l'école.

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec 